|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | HOME – D – 3 Prévention de la radicalistion |
| Numéro de poste Sysper: | 413621 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Mme Yolanda GALLEGO-CASILDA GRAU  [Yolanda.GALLEGO-CASILDA-GRAU@ec.europa.eu](mailto:Yolanda.GALLEGO-CASILDA-GRAU@ec.europa.eu)  +32 229 93987  2 trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous proposons un poste ambitieux et intéressant en tant que responsable politique dans le domaine en évolution de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et au terrorisme.

Le/la candidat.e sélectionné.e jouera un rôle important dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'UE et du soutien aux États membres en matière de prévention de la radicalisation. En particulier, le/la candidat.e retenu.e devra contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et d'initiatives visant à lutter contre la radicalisation dans les prisons. Une expérience dans l’élaboration et la mise en œuvre des programmes de réhabilitation et de réintegration, ainsi que dans les stratégies de désengagement et de deradicalisation serait un atout.

Les tâches couvriront également le suivi des résultats et des activités du Pôle des connaissances pour la prévention de le radicalisaiton ainsi que le soutien aux États membres pour échanger et élaborer des politiques de prévention de la radicalisation.

Ce poste offre de la visibilité et implique des contacts directs avec la hiérarchie de la DG HOME, ainsi qu'avec un plus large éventail de parties prenantes au sein de la Commission et à l'extérieur notamment avec Europol, les représentants des forces de l'ordre dans les États membres, l'industrie de l'Internet, la société civile et les chercheurs.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste ambitieux et intéressant en tant que responsable politique dans le domaine en évolution de la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et au terrorisme.

Le/la candidat.e sélectionné.e jouera un rôle important dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'UE et du soutien aux États membres en matière de prévention de la radicalisation. En particulier, le/la candidat.e retenu.e devra contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et d'initiatives visant à lutter contre la radicalisation dans les prisons. Une expérience dans l’élaboration et la mise en œuvre des programmes de réhabilitation et de réintegration, ainsi que dans les stratégies de désengagement et de deradicalisation serait un atout.

Les tâches couvriront également le suivi des résultats et des activités du Pôle des connaissances pour la prévention de le radicalisaiton ainsi que le soutien aux États membres pour échanger et élaborer des politiques de prévention de la radicalisation.

Ce poste offre de la visibilité et implique des contacts directs avec la hiérarchie de la DG HOME, ainsi qu'avec un plus large éventail de parties prenantes au sein de la Commission et à l'extérieur notamment avec Europol, les représentants des forces de l'ordre dans les États membres, l'industrie de l'Internet, la société civile et les chercheurs.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un.e collègue dynamique axé.e sur les résultats, doté.e d'une très bonne capacité d'analyse et de synthèse, ainsi que d'un sens d'initiative développé et d'un vif intérêt pour les politiques de prévention de la radicalisation.

Le.a candidat.e sélectionné.e doit avoir une excellente maîtrise de l’anglais oral et écrit, ainsi que de bonnes compétences en communication. La connaissance d'autres langues de l'UE sera prise en compte.

Une expertise sur les règles établies de l'UE en matière de services en ligne et sur des sujets liés à la sécurité numérique, y compris les liens avec la désinformation et l'intelligence artificielle (IA), serait un atout.

Le.a candidat.e sélectionné.e doit être capable d'interagir et de s'engager de manière proactive avec les parties prenantes au sein de la DG HOME, d'autres services de la Commission, d'autres institutions de l'UE, des représentants des États membres de l'UE et des agences de l'UE, de la communauté répressive, du secteur privé et d'autres parties prenantes concernées. Le.a candidat.e sélectionné.e doit être capable de donner des présentation orales en anglais, modérer et faciliter les échanges entre divers intervenants.

Le.a candidat.e retenu.e sera invité.e à préparer des divers types des documents politiques, des rapports et des documents préparatoires, ainsi qu'à diriger la préparation et l'organisation des réunions d'experts et de haut niveau avec les États membres, l'industrie et d'autres parties prenantes, ainsi qu'à représenter la Commission lors de réunions internes et externes. Le poste peut impliquer de travailler sous pression et de fournir des informations précises dans des délais difficiles.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)